

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA CREUSE

LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

A R R E T E n° 2024 -110

relatif à la composition de la Commission Consultative de Retrait d'agrément (C.C.R.) des accueillants familiaux pour les personnes âgées et personnes handicapées de la Creuse

VU le Code de l'Action Sociale et des Familles et en particulier les articles R.441-11 et suivants relatifs à la **Commission Consultative de Retrait d'Agrément** des accueillants familiaux pour les personnes âgées et les personnes handicapées ;

VU le Décret n° 2011-716 du 22 juin 2011 modifiant la composition de la **Commission Consultative de Retrait d'Agrément** des particuliers accueillant à titre onéreux des personnes âgées ou handicapées ;

VU le Décret n° 2016-1206 du 7 septembre 2016 instituant la constitution du Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie (fusion du CODERPA et de la C.D.C.P.H.), instance consultative composée de deux formations spécialisées pour les questions relatives aux personnes âgées et pour celles relatives aux personnes handicapées ;

VU la délibération n°2021-07/1/1 du Conseil Départemental en date du 1^{er} juillet 2021, désignant Mme Valérie SIMONET, Présidente du Conseil Départemental ;

VU la délibération n°2021-07/1/10 du Conseil Départemental en date du 1^{er} juillet 2021, désignant Mme Marie-Thérèse VIALLE et M. Jean-Luc LEGER, membres titulaires de la C.C.R. et M. Patrice MORANCAIS et Mme Marie-France GALBRUN membres suppléants ;

CONSIDERANT la proposition du **Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie (C.D.C.A)** relatif aux Formations Spécialisées Personnes Agées (F.S.P.A.) et Spécialisées Personnes Handicapées (F.S.P.H.) des 15 et 16 avril 2024 ;

CONSIDERANT les propositions des Associations d'Aide à Domicile **Aliad Una** Guéret/La Souterraine/Bonnat du 15 mai 2024 et **Association GARDe A DOMicile (AGARDOM)** du 17 avril 2024 ;

CONSIDERANT la proposition de l'**Association Départementale des Amis et Parents des Enfants Inadaptés (A.D.A.P.E.I.)** du 23 avril 2024 ;

SUR proposition du Directeur Général des Services Départementaux :

A R R E T E

ARTICLE 1 : En application de l'article R.441-12 du Code de l'Action Sociale et des Familles, la **Commission Consultative de Retrait d'agrément** de familles d'accueil pour les personnes âgées et personnes handicapées est présidée par la Présidente du Conseil Départemental ou son représentant.

ARTICLE 2 : Les membres de la commission sont désignés comme suit :

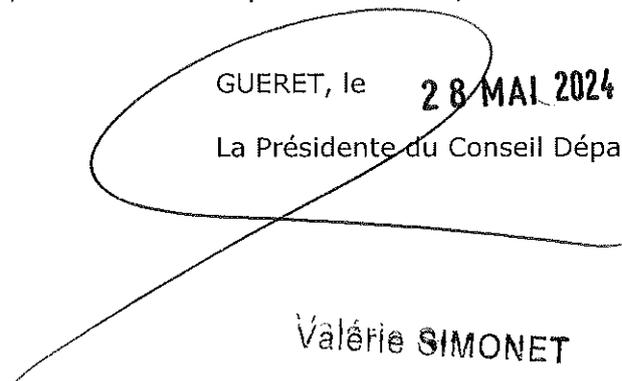
	Titulaires	Suppléants
Pour le Département	Mme Marie-Thérèse VIALLE M. Jean-Luc LEGER	M. Patrice MORANCAIS Mme Marie-France GALBRUN
<i>Organismes représentants les personnes âgées et les personnes handicapées</i>	M. André HUMBERT (FSPA) Mme Lucette CONCHONNET (FSPH)	/
<i>Personnes qualifiées dans le domaine de la prise en charge médico-sociale</i>	Mme Frédérique RIVALIER Mme Sophie QUERIAUD	M. Hervé BOOMGAERT Mme Clarisse BRIGOT

ARTICLE 3 : En application de l'article R.441-14 du Code de l'Action Sociale et des Familles, le mandat des membres de la C. C. R. d'agrément débute le 14 août 2024 pour une durée de trois ans, sous réserve du respect des modalités de publicité prévues à l'article 4 du présent arrêté.

ARTICLE 4 : Le Directeur Général des Services et le Directeur Général Adjoint - Pôle Cohésion Sociale, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

GUERET, le 28 MAI 2024

La Présidente du Conseil Départemental,



Valérie SIMONET